



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**N°CT2018.6/114-1**

L'an deux mil dix huit, le cinq décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Mireille COTTET, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPRez, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier THOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier THOREZ, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Madame Sylvie GERINTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine BRUN à Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Ange CADOT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Serge DALEX à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Mehedi HENRY à Madame Mireille COTTET, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc MBOUMBA à Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Bruno HELIN, Madame Sabine PATOUX à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Hélène ROUQUET à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Axel URGIN à Madame Frédérique HACHMI, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Danièle CORNET, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur François VITSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Georges URLACHER.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/12/18
Accusé réception le	18/12/18
Numéro de l'acte	CT2018.6/114-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20181205-lmc15981A-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2018**

Secrétaire de séance : Madame Sylvie CHABALIER.

Nombre de votants : 65

Vote(s) pour : 65

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/12/18
Accusé réception le	18/12/18
Numéro de l'acte	CT2018.6/114-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20181205-lmc15981A-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2018

N°CT2018.6/114-1

**OBJET :** **Affaires générales - Commissions et syndicats - Infocom 94 - Adoption de la convention de mise à disposition d'un délégué à la protection des données**

**VU** le règlement européen 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit « RGPD » ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**CONSIDERANT** que le règlement européen du 27 avril 2016 susvisé prévoit que tout organisme public a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPD) chargé de mettre en œuvre les obligations réglementaires en matière de protection des données personnelles ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de leur gestion interne, les collectivités locales sont amenées à effectuer de nombreux traitements de données personnelles et que parallèlement les nouvelles technologies se multiplient et le recours au réseau internet facilite les liens et interactions entre les collectivités et leurs administrés ;

**CONSIDERANT** que la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) préconise d'engager la mise en conformité du RGPD dans le cadre de démarches mutualisées, notamment pour faciliter le recrutement des DPD ;

**CONSIDERANT** que le syndicat INFOCOM 94 a proposé à l'ensemble de ses adhérents d'assurer le rôle de DPD de manière mutualisée, via l'adoption d'un contrat d'accompagnement et la désignation d'un DPD externe, et ce afin de les accompagner dans le respect de leurs obligations en matière de protection de données à caractère personnel ;

**CONSIDERANT** que le DPD désigné au sein d'INFOCOM 94 aura notamment la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/12/18
Accusé réception le	18/12/18
Numéro de l'acte	CT2018.6/114-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20181205-lmc15981A-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2018

des données personnelles, d'informer et de conseiller la collectivité et le responsable des traitements ;

**CONSIDERANT** que le financement de l'accompagnement d'INFOCOM 94 est assuré par le paiement de la cotisation annuelle ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec INFOCOM 94, ci-annexé.

**ARTICLE 2** : **DECLARE** comme délégué à la protection des données auprès de la CNIL le délégué désigné au sein d'INFOCOM 94, Monsieur Emmanuel RENARD.

FAIT A CRETEIL, LE CINQ DÉCEMBRE DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/12/18
Accusé réception le	18/12/18
Numéro de l'acte	CT2018.6/114-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20181205-lmc15981A-DE-1-1